ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des entreprises de voyage

Question écrite n° 29269

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des entreprises de loisirs. En effet, cette filière représente aujourd'hui près de 5 000 entreprises, emploie 30 000 salariés et touche 30 millions de clients adultes et enfants autour d'activités diverses, populaires et accessibles à tous. Majoritairement, ces TPE et PME reposent sur un modèle dans lequel les dirigeants ont investi leurs économies personnelles et se sont endettés pour créer leur activité. Or, depuis le 14 mars 2020, l'ensemble des activités de cette filière se sont arrêtées et les entreprises ont fermé. Depuis, la période du confinement se prolonge et les acteurs du secteur ne savent pas quand les activités pourront reprendre. Sur la plan économique, tous saluent les décisions du Gouvernement qui sont considérées comme nécessaires. Pour autant, ils craignent que, au regard de l'arrêt total des entreprises, elles soient aujourd'hui insuffisantes. Alors que le chiffre d'affaires est nul, les charges continuent de s'accumuler, les assurances souscrites ne couvrent rien en cas de pandémie et les dirigeants ne semblent pas avoir droit au chômage partiel. Ainsi, dans ce contexte, sans annulation de charges, il est à craindre, selon eux, une vague de liquidations et de licenciements massifs. Dans ce cadre, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet et savoir si le Gouvernement pourrait envisager une annulation des charges pour cette filière importante de l'économie du pays.

Données clés

Auteur : M. Jean-François Portarrieu
Circonscription : Haute-Garonne (5e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29269
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 juillet 2020
Question publiée au JO le : 5 mai 2020, page 3190
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)